



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 11
JUILLET 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT
DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Madame Renée Lapierre	Conseillère
Monsieur Jacques Tanguay	Conseiller
Madame Stéphanie Landry	Conseillère
Monsieur Mathieu Vigneault	Conseiller

ÉTAIENT ABSENTS :

Monsieur Henri Wapistan	Maire
Monsieur François McKinnon	Conseiller
Madame Lyne Hounsell	Conseillère

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Denis Landry	Directeur général
Madame Andréanne Rochette-Hounsell	Adj. administrative

1. CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constat du quorum, la séance est ouverte à 19h00.

2. MOMENT DE RÉFLEXION

Le moment de réflexion est fait par la mairesse suppléante, madame Renée Lapierre. Celle-ci agira à titre de présidente de la séance.

**3. RÉOLUTION N° 2023-096
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry et résolu à l'unanimité;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en tenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

**4. RÉOLUTION N° 2023-097
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 06 JUIN
2023 : ADOPTION**

Il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 06 juin 2023 tel que rédigé.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 11
JUILLET 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT
DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

**5. RÉSOLUTION N° 2023-098
RADIO CKNA / SERVICE INTERNET TELUS / AVENANT AU
BAIL: AUTORISATION**

ATTENDU le besoin signifié par la radio communautaire CKNA de se doter d'une connexion internet à bande passante haut débit;

ATTENDU que Telus n'effectue pas de branchement pour les entreprises détenant un bail de location;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Vigneault, appuyé par le conseiller Jacques Tanguay et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité fasse la demande de branchement au titre de propriétaire de l'édifice municipal et que le directeur général, Denis Landry, soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents appropriés à la demande.

QUE les mensualités soient facturées à radio CKNA et qu'un avenant soit ajouté au bail liant la municipalité et la radio CKNA.

**6. RÉSOLUTION N° 2023-099
DESTINATION NATASHQUAN / AIDE FINANCIÈRE ANNÉE
2023: AUTORISATION DE VERSEMENT**

ATTENDU la sollicitation d'une aide financière de la part de l'organisme Destination Natashquan (Copacte) pour les opérations 2023;

ATTENDU l'importance que revêt l'industrie touristique pour la municipalité;

ATTENDU la démonstration faite par l'organisme d'une mise en place d'une gestion responsable et d'une restructuration de son plan financier;

ATTENDU qu'après étude du dossier les membres du conseil se montrent favorable à la requête et définissent le montant de l'aide accordée à trente mille dollars (30 000,00\$);

ATTENDU qu'un versement d'urgence au montant de dix mille dollars (10 000,00 \$), validé par le conseil municipal, a déjà été octroyé le 26 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseillère Stéphanie Landry, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

QUE l'administration municipale verse la somme de vingt mille dollars (20 000,00 \$) en complément du versement d'urgence et que le conseil municipal en autorise le paiement ainsi que le décaissement.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 11
JUILLET 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT
DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

**7. RÉSOLUTION N^o 2023-100
COUR DU QUÉBEC – ENTENTE DE LOCATION 2023-2024:
AUTORISATION**

ATTENDU que l'entente liant la Cour du Québec et la municipalité de Natashquan relative à la location des locaux de l'édifice municipal prend fin en août 2023;

ATTENDU que les deux parties désirent reconduire l'entente pour la période 2023-2024 en incluant un ajustement des frais à la hausse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, la nouvelle entente couvrant l'année judiciaire 2023-2024.

**8. RÉSOLUTION N^o 2023-101
ENTENTE DE PAIEMENT / ENTREPRISE BRASSERIE LA
MOUCHE INC.: ACCEPTATION**

ATTENDU le retard de paiement de l'entreprise Brasserie La Mouche Inc. relatif au compte de taxes de même qu'à l'acquittement finale (dernier versement de quatre) en lien avec l'acquisition auprès de la municipalité de Natashquan du terrain situé sur le chemin de l'Aéroport;

ATTENDU que le conseil se montre favorable à la proposition reçue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Vigneault, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry et résolu à l'unanimité;

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente de paiement étalé avec l'entreprise telle que présentée au conseil.

**9. RÉSOLUTION N^o 2023-102
AÉROPORT / ACHAT ET INSTALLATION D'UN DÉTECTEUR
DE MONOXYDE DE CARBONE ET DE DIOXYDE D'AZOTE:
AUTORISATION**

ATTENDU la demande de conformité émise par la CNESST concernant le remplacement du détecteur de monoxyde de carbone (CO₂) et dioxyde d'azote (NO₂) au garage servant aux opérations aéroportuaires;

ATTENDU que la municipalité souhaite répondre aux exigences en matière de santé et sécurité au travail et qu'une mesure corrective est requise;



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 11
JUILLET 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT
DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par le conseiller Jacques Tanguay et résolu à l'unanimité;

D'accepter la soumission de l'entreprise Detekta Solutions Québec pour l'achat d'un détecteur CO₂-NO₂, incluant le matériel et le transport pour un montant net de cinq mille six cent quarante-sept dollars et cinquante (5647, 50 \$, taxes en sus).

**10. RÉSOLUTION N° 2023-103
AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL /
ENTREPRISE DE BAIES ET DE SÈVE: AUTORISATION**

ATTENDU le souhait des membres du conseil de procéder à l'entretien paysager des terrains municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

D'autoriser le directeur général à accorder à l'entreprise De Baies et de Sève les travaux d'aménagement paysager de la devanture de l'édifice municipal.

**11. RÉSOLUTION N° 2023-104
PARC MUNICIPAL / ACHAT DE MEUBLES URBAINS:
AUTORISATION**

ATTENDU les travaux en cours pour la création d'un parc municipal face à l'église;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Vigneault, appuyé par le conseiller Jacques Tanguay et résolu à l'unanimité;

D'autoriser le directeur général à faire l'achat du mobilier urbain en vue de l'aménagement dudit parc.

**12. RÉSOLUTION N° 2023-105
TECQ 2019-2023 / SOUMISSION REÇU POUR LA MISE À
NIVEAU DU RÉSEAU D'EAU POTABLE: ANALYSE**

ATTENDU l'unique soumission reçu dans le cadre de la programmation TECQ 2019-2023 relative aux travaux de mise à niveau du réseau d'eau potable;

ATTENDU que ladite soumission ne rencontre pas toutes les exigences que la municipalité s'était préalablement fixées;



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 11 JUILLET 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry et résolu à l'unanimité;

D'autoriser le directeur général à poursuivre l'analyse et la recherche d'une solution en collaboration avec la firme Tetra Tech QI Inc. afin de mener à bien les travaux inscrits dans la programmation de TECQ 2019-2023.

13. LES SUJETS SUIVANTS ONT AUSSI ÉTÉ ABORDÉS

a) CHIENS ERRANTS

Les membres du conseil se sont entretenus sur les nombreuses recherches entreprises afin de solutionner la problématique des chiens errants dans le village. Il appert que la situation est complexe puisqu'aucun organisme sur la Côte-Nord, incluant la SPCA, n'est disposé à accueillir les animaux.

De même, l'organisme Chiots Nordiques, qui a été contacté, ne se déplace que dans les communautés des Premières Nations et ne procède, au besoin, qu'à la stérilisation.

Par ailleurs, l'installation d'un chenil en Minganie, projet présenté à la MRC, n'a pas abouti pour des raisons budgétaires.

Le directeur général est désigné pour s'enquérir auprès d'une éventuelle fourrière animale mobile qui pourrait se déplacer au village.

b) BANC DE LA CHAPELLE VOTIVE DE L'OUEST (CALVAIRE)

La conseillère Stéphanie Landry fait état du délabrement du banc sur le site du Calvaire. Il sera demandé à un employé municipal de veiller à sa réparation.

14. RÉSOLUTION N° 2023-106 COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ: AUTORISATION

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par le conseiller Jacques Tanguay et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte les comptes à payer au 30 juin 2023 et en autorise le paiement.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 11
JUILLET 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT
DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

**15. RÉSOLUTION N^o 2023-107
COMPTES À PAYER – AÉROPORT: AUTORISATION**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte les comptes à payer au 30 juin 2023 et en autorise le paiement.

16. COMPTES PAYÉS ET CHÈQUES CONCILIÉS

Les membres du conseil ont reçu la liste des chèques conciliés et la liste des comptes payés du mois de juin 2023, avec un récapitulatif des opérations monétaires par Accès D.

17. BALANCE DE VÉRIFICATION

Les membres du conseil ont reçu la balance de vérification, à titre d'information et de suivi.

18. CORRESPONDANCE

Les membres du conseil ont reçu la liste contenant les titres de la correspondance, le cas échéant, et sont avisés que la correspondance reçue est disponible pour consultation au bureau administratif.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus ont répondu aux questions, notamment concernant l'état des trottoirs au site patrimonial des Galets.

**20. RÉSOLUTION N^o 2023-108
CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Mathieu Vigneault, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry et résolu à l'unanimité;

QUE la séance soit levée à 19h29.

Renée Lapierre
Mairesse suppléante

Denis Landry
Directeur général